

Chez la voyante

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 29

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La cour s'en plaint et le juge repart :
— Ne me blâmez, messieurs, pour cet égard,
De nouveauté dans mon fait il n'est maille;
Maint d'entre vous souvent juge au hasard,
Sans que pour ce tire à la courte paille.»

Autre anecdote :

« Louis XIV voulait faire recevoir au parlement de Bourgogne un édit, auquel le premier président Bruflard s'opposa vivement, comme étant préjudiciable aux intérêts de la province. Louis XIV, irrité de sa résistance, le fit enfermer dans la tour de Perpignan. Quelque temps après, le roi le fit venir, comptant sur sa soumission à ses ordres ; mais l'intrépide magistrat ne dit que ces paroles : « Sire, je vois encore d'ici la tour de Perpignan ! »

Le Palais de Justice ayant été incendié dans le siècle dernier, les Parisiens, qui rient de tout, même de leur propre malheur, se passèrent de main en main le quatrain suivant :

« Certes, ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir mangé trop d'épice
Se mit le palais tout en feu. »

Le sceptique Voltaire déclare :

« Je ne crois pas même les témoins oculaires quand ils me disent des choses que le bon sens dévoue. »

Vauvenargues ajoute :

« La clémence vaut mieux que la justice. »

Et Zimmermann :

« Garde cette pensée dans ton cœur jusqu'à la mort ; il n'y a rien au monde d'aussi rare qu'un bon juge. »

Voici l'opinion de deux femmes : Sophie Arnould et Augustine Brohan. La première parlait de la justice et la seconde, des avocats.

« La justice, dit Sophie Arnould, ressemble à une vierge déguisée. Elle est sollicitée par le plaideur, tournée par le procureur, cajolée par l'avocat et soutenue par le juge qui finit par la violer. »

« Les avocats — ajoute Augustine Brohan — sont comme les lames d'une paire de ciseaux qui ne s'entaillent pas entre elles. Mais gare à ce qui passe à travers. »

Napoléon n'est pas partisan de l'institution du jury tel qu'il fonctionne dans nos démocraties. Oyez plutôt :

« Rien n'oblige à prendre les jurés sur la masse entière de la population. Pourquoi ce mélange qui, associant des hommes sans lumières à des hommes instruits, dégoûte ces derniers ? L'habitude des faits les plus violents use moins le cœur que les abstractions : les militaires valent mieux que les avocats. »

Une manière d'étouffer les procès serait de ne payer que les avocats qui gagneraient leur cause ; mais je n'ai pu faire passer cette idée au Conseil d'Etat. »

A cette question : Qu'est-ce que plaider ? *Le Figaro* donne la réponse suivante :

« Plaider : Soutenir — *mordicus* — que le blanc est noir et que le noir est blanc ; tâcher d'en convaincre, à tout prix, le tribunal ; et finir par en être convaincu soi-même. »

Voici une piquante remarque de Théodore de Banville sur la prison :

« En prison, on possède vraiment le temps, ce monstre insaisissable qui, partout ailleurs, nous échappe et nous fuit ; et le jour y contient réellement vingt-quatre heures, comme en province. Enfin, on y jouit de ce privilège refusé même aux rois, que là, les indiscrets, les importuns, ceux que vous ne voulez pas voir, n'ont aucun moyen humain d'arriver jusqu'à vous. Ce n'est pas vous qui êtes en prison dedans ; ce sont eux qui sont en prison dehors. »

A cette question : Qu'est-ce qu'un avocat ? le *Dictionnaire tintamarresque* répond : « Un avocat est un homme qui prend les intérêts de la veuve et de l'orphelin. »

Et Alphonse Karr ajoute :

« Chaque fois qu'un avocat défend la bonne cause, il a en face de lui un autre avocat qui défend la mauvaise. Quand la moitié des avocats

défend la veuve et l'orphelin, c'est que l'autre n'icié les attaque. »

Et pour terminer ces citations, l'on ne saurait mieux faire que de donner l'opinion de l'avocat-académicien, Me Henri Robert, bâtonnier de l'Ordre :

« Le maître de la Comédie humaine, Balzac, a commencé d'apprendre la vie dans une étude d'avoué ; où trouver un lieu d'apprentissage plus crasseux et plus instructif ensemble ? Un de ses personnages favoris, l'avoué Dorville, ne déclare-t-il pas, dans le *Colonel Chabert*, que trois sortes d'hommes dans la société contemporaine ne peuvent estimer le monde : le prêtre, le médecin et l'homme de justice et qu'ils sont en noir parce qu'ils portent le deuil de toutes les illusions ? Le prêtre, du moins, console et le médecin guérit ou soulage. Mais l'avocat assiste, presque impuissant, à la ruée des appétits, au déchaînement de l'envie, de la haine, de l'avarice, aux drames de la luxure et à ceux, pires encore, de l'argent. »

Pour clore, ajoutons cette boutade de Pierre Villetard :

« La justice tout sec, c'est du pain sans beurre. »

Et celle, plus piquante encore, d'Ernest Raynaud :

« On frémit en pensant que la Justice — qui est déjà aveugle et boîteuse — aurait pu tout aussi bien être sourde ! Que seraient alors devenus les avocats ?
J. des S.

DERNIER OURS TUÉ A BAULMES

le 30 novembre 1827.

(Copie faite d'après l'original écrit par le pasteur de l'époque et déposé aux archives communales de Baulmes).

DANS le courant de ce mois, on a aperçu dans les environs de Baulmes, les traces d'un ours qui exerçait des ravages. Des chasseurs se sont aussitôt mis à sa poursuite. Déjà, l'animal blessé s'était retiré dans des rochers fort élevés, presque perpendiculaires et sans autres saillies que des espèces de galeries de deux ou trois pieds de largeur.

Un des chasseurs (Louis Pillevuît emporté par son zèle, en avant de ses camarades, se trouvait sur une de ces galeries lorsque l'ours, déjà blessé à mort, se précipita sur lui du haut en bas, et vint tomber à ses côtés. Le chasseur téméraire avait à peine assez de place pour manier son arme, il voulut tirer l'animal à bout portant, le fusil rata. Il ne lui restait d'autre ressource que d'enfoncer le canon dans la gueule de l'animal, mais il glissa et, ne pouvant se retenir sur le roc où il était — recouvert d'un peu de neige fondante — il fit une chute de 75 pieds (1 pied = 30 cm.) soit 22 ½ mètres. Heureusement, les arbustes sur lesquels il tomba, amortirent la chute. Les suites d'un accident si terrible se feront sans doute sentir pendant quelque temps, cependant le malheureux chasseur ne s'est fait que trois blessures peu dangereuses : à la tête, à l'aisselle et à la main droite. Mais il a couru un plus grand danger que celui de sa chute. Pendant qu'il tombait, quelques-uns de ses compagnons qui n'avaient pas vu le commencement de son aventure, prenant le chasseur pour l'ours, le couchaient déjà en joue, lorsqu'ils furent avertis par les cris d'un jeune homme qui le reconnaît.

Trois coups de feu achevèrent l'ours et le firent tomber à quelques pas du chasseur qui avait lutté avec lui. Cette scène effrayante s'est passée en présence d'une foule de spectateurs réunis dans une prairie au pied des rochers (Pré de Cure).

BIBEREN

IL'ETAIT pendant la mobilisation de 1914.

Tremppée par la pluie qui tombait sans relâche depuis deux jours, la troupe rentrait des manœuvres. Sous un ciel gris et maussade que la venue de la nuit obscurcissait encore, les compagnies prirent leurs cantonnements dans le hameau de Biberen.

Ce nom, dont on a fait « biberon » en français, est resté gravé dans la mémoire des soldats. Il faut dire qu'il avait fini par devenir un symbole.

La quatrième, par une chance exceptionnelle, avait été logée, faute de place appropriée, dans le café de l'endroit. Elle y était un peu à l'étroit, mais personne ne se plaignit.

La salle à boire était attenante au dortoir. Ainsi, chacun trouvait moyen d'apaiser sa soif en toute tranquillité. Rosat s'empresse de vider les grandes chopes que, dans son imagination fiévreuse, il avait vues danser durant la journée, le long des routes. Pittet absorba de nombreux verres de rouge ; Richard et Delessert dégustèrent voluptueusement plusieurs « verratzons » ; Bonnet engourdit moult grenadines au kirsch.

La retraite sonna sans mettre fin aux libations et l'appel en chambre donna du fil à retordre aux sergents et caporaux, tant le contrôle fut difficile. A onze heures, quand le village dormait, le lieutenant X fit une ronde à l'auberge. Il demeura pétrifié devant le spectacle qui s'offrit à sa vue. Déguisé en dompteur, un fouet de « tringlot » à la main, Caillet présentait, sur un podium improvisé, les animaux préhistoriques et les monstres antédiluviens, l'iguanonod, le dinothérium et tutti quanti ! Dans les accoutrements les plus baroques et les plus saugrenus les as de la section s'exhibaient, tandis que l'impayable régisseur débitait son boniment de cirque.

« Messdames et Messieurs, déclama-t-il, de sa voix de pître, pour la première fois à Biberon, la sensationnelle attraction de Paris, le record du monde, la ménagerie du bataillon 7, l'arche de Noé reconstituée dans ses moindres détails, du phoque ancestral à la puce qui renifle ! »

Et Barbey, mué en Auguste, soulignait la péroraison de ses grognements inimitables.

— Mais, ce n'est pas tout, continuait Caillet, sitôt après la quête, vous verrez la cage des singes folâtres exercés au pas cadencé et au manège d'armes !

Après s'être fort diverti, l'officier se retira pour ne pas troubler la fête. La vie militaire a des nécessités...

Et comme les douze coups de minuit s'envoiaient du clocher de Biberon, annonçant la clôture de la représentation, une mélodie étouffée s'échappait des fenêtres du rez-de-chaussée :

*Ferme tes jolis yeux
Car les heures sont brèves
Au pays merveilleux,
Au beau pays du rêve...*

A. Mex.

Chez la voyante. — Une brave femme s'en va consulter une somnambule pour lui demander son avis sur le cas d'un être qui lui est cher.

— Avez-vous de ses cheveux ? demande la somnambule.

La bonne femme tend une mèche qu'elle avait apportée.

La somnambule tâte minutieusement. Son visage trahit quelque surprise. C'étaient des cheveux d'une nature toute particulière, crépus, laineux, un peu gras.

— Je vois, dit-elle, il a de la famille au-delà des mers.

— Pas possible ! exclame la bonne femme.

— Oui, il va faire un long voyage.

— Eh ! mon té, mon té ! Y va mourir, pour sûr.

On m'a bien dit qu'ils ne revenaient pas de la clavelée.

L'être cher était un mouton, et la somnambule avait pris la laine pour les cheveux d'un nègre.

LES PLAISIRS DU JEU

ILS sont là, à mes côtés, au restaurant, le soir ; ils font leur partie de cartes. Tout d'abord, je ne prenais pas garde à ces deux citoyens, d'âges sensiblement différents. Mais tout à coup, l'écho d'une discussion — il faut croire que de calme elle est devenue un peu vive — parvient à mes oreilles, et voici à peu près ce qui se passa.

Une contestation avait surgi. Le jeune prétendait avoir droit à une plie, le vieux, qu'il avait posé la bonne carte. Et sur ce thème, la conversation se prolongeait :

— C'est la règle.